



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°AG/2026/02/24/3 portant sur

LA REVISION DE L'ANNEXE 2 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CCINCA

« Frais d'hébergement, de restauration et de déplacement des membres élus de la CCINCA »

Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur

des 23 & 24 février 2026

VOTANTS

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorière Adjointe, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GINO Bertrand, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

39 Membres participants, le quorum de 31 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

NON VOTANTS

Mesdames et Messieurs GASTAUD Fabienne – Vice-Présidente, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, CHAUMIER Eric, DASSONVILLE Pascal, DUPHIL Thierry, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, PALLANCA Charles, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**



EXPOSÉ PREALABLE

L'annexe 2 du Règlement intérieur de la CCINCA est relative aux frais d'hébergement, de restauration et de déplacement des membres élus de la CCINCA.

Les frais de restauration et d'hébergement restent inchangés :

Nuitée et petit déjeuner

PARIS	300 Euros
PROVINCE	250 Euros
INTERNATIONAL	350 Euros

Frais de repas

Représentant de la CCINCA seul	35 Euros
Réception intervenants extérieurs invités par la CCI	60 Euros

En revanche, les frais de déplacement évoluant tous les ans en fonction du barème fiscal en vigueur, il est proposé de **supprimer le tableau détaillant les indemnités kilométriques et de ne faire apparaître que la mention suivante** :

Barème Indemnités kilométriques applicable

Le barème des indemnités kilométriques est conforme au barème fiscal en vigueur

VUS

- ▶ Les articles 3, 4, 43 et 73 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur,
- ▶ L'avis favorable du Bureau en date du 09 février 2026.

CONSIDÉRANT

- ✚ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ✚ Qu'une mise à jour de l'annexe 2 relative aux délégations de signatures est nécessaire afin de mettre en cohérence le barème kilométrique avec le barème fiscal en vigueur ;
- ✚ Que conformément aux articles 3 et 4 du Règlement intérieur de la CCINCA, le Règlement intérieur et ses annexes sont adoptés par l'Assemblée Générale ;
- ✚ Que conformément à l'article 4 du Règlement intérieur de la CCINCA, cette nouvelle version de l'annexe 2 sera transmise pour information à l'autorité de tutelle.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **APPROUVENT** les modifications de l'annexe 2 du Règlement intérieur de la CCINCA (Frais d'hébergement, de restauration et de déplacement des membres élus de la CCINCA) telles que présentées ci-dessus.

Etant précisé que, conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement intérieur de la CCINCA, cette annexe ainsi modifiée sera ensuite transmise pour information à l'autorité de tutelle.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	61	Nombre de déports	0
Nombre de participants au vote :	39 (quorum : 31, atteint)		
Nombre de votes exprimés :	39		

Abstention :	0	Contre :	0	Pour :	39
--------------	---	----------	---	--------	----

Nice, le 24 février 2026

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO